

VITA-C VÉTOQUINOL



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient :

Substance active :

Acide ascorbique (vitamine C) 200,0 mg

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 0,8 mg

Parahydroxybenzoate de propyle (E216) 0,2 mg

Sulfite de sodium (E221) 2,0 mg

Édétate disodique 0,2 mg

Forme pharmaceutique:

Solution injectable et buvable.

Espèce cibles:

Équins, bovins, ovins, caprins, porcins, chiens, chats et volailles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens, chats et volailles :

- traitement des carences en vitamine C.

- traitement d'appoint des asthénies, notamment lors de épisodes infectieux et de stress.

Contre-indications:

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Aucune.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Non connus.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

En l'absence d'étude de tératogénèse disponible chez l'animal, l'utilisation de la vitamine C durant la gestation ne doit être envisagée que si nécessaire.

Interactions médicamenteuses et autres:

Aucune.

Posologie:

Posologie quotidienne :

20 à 60 mg d'acide ascorbique par kg de poids vif par jour, correspondant à :

- Équins, bovins
. Adultes : 50 à 100 ml de solution.
. Jeunes : 10 à 30 ml de solution.
- Ovins, caprins, porcins : 5 à 25 ml de solution.
- Chiens : 1 à 5 ml de solution.
- Chats : 0,5 à 1 ml de solution.
- Volailles (pour 10 animaux) : 1 à 5 ml de solution par litre d'eau de boisson.

La voie orale sera préférée dans les affections chroniques ou en complément de la voie parentérale.

Par voie orale, Le produit peut être administré pur, mélangé de façon homogène à l'alimentation, ou dilué dans l'eau de boisson (ne pas mélanger au lait).

voie d'administration:

Voies intraveineuse, intramusculaire et orale.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

Non connu.

Temps d'attente:

Bovins, ovins, caprins, équins :

- viande et abats : zéro jour.
- lait : zéro jour.

Porcins :

- viande et abats : zéro jour.

Volailles :

- viande et abats : zéro jour.
- uf : zéro jour.

Propriétés pharmacodynamiques:

L'acide ascorbique (vitamine C) est une vitamine présentant des propriétés antioxydantes. Il protège notamment de l'oxydation les vitamines (A, D et E) et participe aux réactions d'oxydoréduction cellulaire comme vecteur d'hydrogène, participant aux défenses de l'organisme contre divers agents infectieux.

Il joue un rôle dans de nombreux systèmes physiologiques : action au niveau du tissu conjonctif, sur les glandes endocrines, sur l'hématopoïèse, sur les enzymes du cycle de Krebs et sur le métabolisme du fer en augmentant l'absorption du fer et sa captation par les hématies. Par ses actions sur ces voies métaboliques, la vitamine C joue un rôle favorable dans les processus de croissance.

L'acide ascorbique possède également des propriétés détoxifiantes lui conférant un rôle protecteur en cas d'intoxication.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

Après absorption, l'acide ascorbique se distribue rapidement dans l'organisme. L'acide ascorbique est métabolisé au niveau du rein et de l'intestin en acide déhydroascorbique (forme circulante active qui franchit la barrière cellulaire). Il est éliminé essentiellement par voie rénale.

Incompatibilités:

Non connues.

Durée de conservation:

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

À conserver à l'abri de la lumière.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

VETOQUINOL
MAGNY VERNOIS
70200 LURE

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/9460289 8/1992 - 19/06/1992

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

Accessible aux groupements agréés en production bovine, porcine, ovine et caprine.
Médicament à usage vétérinaire.

Classification ATC Vet:

QA11GA01

Flacon de 50 ml
GTIN : 03605870001460

Laboratoire VETOQUINOL S.A.

70204 LURE CEDEX
Direction France
31, rue des Jeûneurs
75002 PARIS
Tél : 01.55.33.50.25
Fax : 01.47.70.42.05

www.vetoquinol.fr

Vétoquinol
 *Signe de Passion*